

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 5 Octobre – Décembre – 2002

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2002 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

« 100 MILLIONS DE CENTIMES ET UN ACTE DE DECES »

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et SOS Disparus ont dénoncé avec fermeté dans un communiqué du 4 novembre 2002 les déclarations de Farouk Ksentini, Président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) au journal « Echourouk El Yaoumi » du 3 novembre 2002 sur sa manière de régler le problème des disparus en Algérie.

Pour le président de la CNCPPDH, il s'agit seulement de remettre aux familles de disparus la somme de 100 millions de centimes ainsi qu'un acte de décès et de clore le dossier. Les familles de disparus et leurs représentants ont naturellement réagi très vivement à cette proposition évoquant l'indécence liée au marchandage et le refus d'évaluer sans appel un disparu à une somme d'argent. Les familles de disparu(e)s ont réaffirmé que leurs enfants n'étaient pas « à vendre et (qu'ils) n'ont pas de prix » jugeant qu'il était impératif de faire la vérité et la justice sur le sort de toutes les personnes enlevées par les forces de sécurité (tous corps confondus) et disparues depuis.

« La seule pensée que l'on ose croire que l'on puisse remplacer un être cher par une somme d'argent et un bout de papier nous est insupportable ».

Pour les familles de disparu(e)s, cette proposition a démontré encore une fois la mauvaise foi des pouvoirs publics, et son mépris à leur égard. Elles ont réitéré l'imminence d'établir la vérité et la justice dans ce dossier.

LES CONTRADICTIONS

Auparavant, le 5 septembre dernier, les familles de disparus et leurs représentants d'Alger, de Constantine, d'Oran, de Sétif, de Rélizane et de Mostaganem avaient rencontré Farouk Ksentini et lui avait remis en main propre leur Mémoire qui contient les principes de base pour une démarche commune du règlement du dossier. Et, notamment, les éléments relatifs à

« l'indemnisation qui ne saurait à aucun moment remplacer ou annuler un processus de vérité sur le sort de leurs enfants, et ne saurait remplacer la mise en place d'une véritable politique nationale de réhabilitation. »

Lors de cette rencontre, F. Ksentini avait souscrit à leur démarche et avait approuvé et soutenu toutes leurs revendications. « *Je vous promets que toutes vos revendications seront transmises dans un rapport au Président de la République* », leur avait-il annoncé. Les familles avaient espéré que les pouvoirs publics auraient la volonté d'ouvrir sérieusement ce dossier et de mettre fin au drame que vivent des milliers de personnes.

ENCERCLEES ET BATTUES

Le 6 novembre 2002 et toujours en réaction à la proposition d'indemnisation de Farouk Ksentini, les familles de disparu(e)s ont décidé de se rendre à la Présidence de la République à partir de leur lieu de rassemblement hebdomadaire devant le siège de la CNCPPDH. L'objectif de cette marche était de remettre en mains propres au président de la République leur mémorandum.

A peine cinq cents mètres effectués, les manifestants en tête de cortège, dans la majorité des femmes souvent âgées, ont été bloqués par les forces de l'ordre déployées en nombre qui n'ont lésiné ni sur les insultes, ni sur les coups, les frappant à coup de poing, de pieds.

Un journaliste d'« El Fadjir », qui suivait la manifestation pour les besoins de son travail, Ibrahim Fakhar, a été frappé sur les lieux avant d'être emmené au commissariat de Cavaignac où il a, violemment, été battu. Un autre, a été menacé par un officier qui lui a affirmé : « Si tu écris un mot sur moi, je te flingue ».

« NOUS SOMMES DANS L'OUBLI »

SOS disparus appelait à une manifestation des familles le 17 novembre 2002 devant la Présidence de la République à Alger. Cette action qui se tenait dans le prolongement de la manifestation du mercredi 6 novembre 2002,

s'inscrivait dans le cadre du refus réitéré par les familles de disparu(e)s d'accepter la somme de « 100 millions de centimes et d'un acte de décès » (voir supra). Une centaine de personnes s'étaient rassemblées le matin devant le palais de la Présidence de la République, toujours dans l'espoir de remettre au Président Bouteflika leur Mémoire.

Après des pourparlers avec la police, qui leur avaient naturellement refusé l'accès, les familles ont finalement été reçues par Mr Benachour, « Ministre des relations publiques » qui a refusé de prendre le Mémoire sous prétexte qu'il ne lui était pas adressé. Durant l'entretien, qui s'est déroulé en présence d'un garde républicain et qui a duré une demi-heure, les familles ont renouvelé leurs doléances et réclamé que le dossier des disparu(e)s soit traité dans le cadre de la vérité et de la justice.

Bien que les familles aient été comme à l'accoutumée encadrées par les forces de l'ordre déployées en nombre, lesquelles les ont rabattues vers le siège de la CNCCPDH, des actes de brutalité n'ont pas été déplorés ce jour là.

AMNESTY INTERNATIONAL LONDRES DU 13 AU 17 NOVEMBRE

Répondant à l'invitation de la section britannique d'Amnesty International, Nassera Dutour a rencontré durant ces trois jours des membres du parlement anglais et de la chambre des Lords ainsi que d'autres personnalités politiques et membres d'organisations non gouvernementales. Elle a aussi donné une conférence d'information aux membres du secrétariat international d'Amnesty International. Ce voyage s'est terminé par une réunion de travail avec tous les groupes anglais d'AI qui travaillent sur des cas de disparitions forcées en Algérie.

Nassera Dutour a souligné à cette occasion l'importance des courriers envoyés par les groupes aux autorités algériennes (des cartes qui décrivent la situation de la disparition avec la photo de la personne), même si celles-ci ne répondaient jamais. Ces actions ne doivent pas être sous-estimées car le Collectif sait que tous

les courriers sont lus et portés à la connaissance du gouvernement.

Il a été suggéré aux membres de garder le contact avec les familles et conseillé de leur expliquer leur manière de procéder dans la recherche de leur proche. Il leur a été également expliqué qu'il était primordial d'informer les familles de disparu(e)s sur leurs droits pour les amener à user de tous les recours auprès de la justice algérienne, tout autant que devant toutes les instances internationales chargées des droits de l'Homme.

TOURNEE ALLEMANDE DU 2 AU 11 DECEMBRE

BERLIN : 2 ET 3 DECEMBRE

La porte parole du Collectif a effectué un déplacement en Allemagne à l'invitation du groupe de coordination Algérie d'Amnesty International en Allemagne qui l'a sollicitée pour informer les groupes et certaines personnalités politiques sur le phénomène des disparitions forcées en Algérie.

Cette tournée a débuté avec la rencontre à Berlin de la délégation Maghreb du parlement allemand. L'actuel président du groupe a assuré qu'il porterait une attention particulière au dossier des disparus. Cette journée s'est poursuivie avec un rendez vous avec Barbara Lochbihler, secrétaire générale d'AI Allemagne et Ruth Jüttner, rapporteur « Moyent-Orient » d'Amnesty durant lequel il s'est agi de déterminer le type d'actions à réaliser. La secrétaire générale d'AI a assuré qu'elle s'attacherait à suivre attentivement la ratification de l'accord d'association par le parlement allemand. Comme à Londres, Nassera Dutour a souligné l'importance auprès de plusieurs groupes d'AI qu'elle a rencontrés de rester en contact avec les familles de disparus en leur écrivant pour leur expliquer le travail qu'ils réalisaient. Siegfried Helijas, député chrétien et membre du groupe de travail « politique extérieure » et du comité pour la coopération et le développement économique du parlement allemand a également reçu Nassera Dutour et s'est informé du phénomène des disparitions dans sa globalité. Le député s'est proposé de

prendre rendez-vous avec le groupe de parlementaires chargé du Maghreb pour échanger à ce sujet.

Par ailleurs, la porte-parole du Collectif a pu exposer lors d'un déjeuner avec le Comité des droits de l'Homme et en présence de sa

HANOVRE : 4 ET 5 DECEMBRE

A Hanovre, le 4 et 5 décembre, une conférence publique a eu lieu en présence de journalistes et s'est poursuivie par discussion avec le groupe d'AI de Hanovre après un entretien avec Jochen Möller, rapporteur « Maghreb » du ministère des affaires étrangères. Le maire d'Hanovre a accueilli la porte-parole du Collectif à la mairie et leur échange a entre autre porté sur la ratification des Accords d'association. Le lendemain, une demi-heure a été consacrée à la presse locale puis une conférence-débat organisée par le groupe de Hanovre s'est tenue à Friedrichsdorf. Nassera Dutour a donné une interview à une radio régionale, la « HESSISCHER RUNDFUNK »

Cette tournée s'est achevée par la visite des groupes dans cinq villes : Friedrichsdorf, Waiblingen près de Stuttgart, Dachau, Munich, et Ingolstadt. Comme dans les autres villes, des conférences publiques et des débats ont été organisés et des rencontres avec la presse. Suivi d'une conférence publique, à Dachau Nassera Dutour a assisté à un office religieux dans l'église protestante au Mémorial du camp de concentration. Le pasteur très affecté par la situation des familles de disparus s'est engagé à sensibiliser les personnalités politiques de son entourage.

DEMANDE D'AGREMENT DE SOS DISPARU(E)S

Le conseil d'administration de SOS Disparu(e)s avait décidé lors de sa réunion en date du 9 septembre de déposer des statuts en préfecture pour demander l'agrément officiel de l'association. Pour ce faire, les familles de disparu(e)s ont rédigé les statuts, dans la perspective d'une assemblée générale. Un bureau provisoire a été élu selon la procédure conforme aux associations.

présidente Christa Nickels, toutes les actions du Collectif et les objectifs de l'association. Christa Nickels, très émue par le drame que vivent les familles de disparu(e)s, a décidé d'adopter le fils de Nassera Dutour, Amine Amrouche, disparu le 30 janvier 1997.

LE BUREAU A ALGER

Tous les mardis, une réunion des membres du bureau se tient au siège de SOS Disparu(e)s. Des déplacements dans les différentes villes de l'Algérie sont organisées pour aller à la rencontre des familles de disparus et constituer des nouveaux dossiers qui seront par la suite traités à Alger.

Une délégation du bureau s'est donc rendue à Jijel, le 3 octobre 2002 et a reçu par la suite 58 dossiers documentés. A d'autres occasions, ce sont des représentants de familles des autres régions d'Algérie qui sont invités à Alger. C'est ainsi que 98 nouveaux dossiers ont été apportés de Jijel, 92, des Wilayas d'Oran, de Mascara, de Mostaganem et d'autres villes avoisinantes. Seulement une quinzaine de dossiers ont été envoyés par courrier.

Une délégation s'est aussi rendue à Oran en septembre pour mobiliser de nouveau les familles de toute la région. Les responsables du comité d'Oran ont dès lors recueilli près d'une centaine de dossiers lesquels ont été transmis au CFDA à Paris.

INTIMIDATIONS DES FAMILLES DE DISPARU(E)S

Le Mercredi 19 décembre, des membres du bureau de SOS disparu(e)s sont allés à la rencontre de familles à Sidi Ghiless près de Cherchel, dans la wilaya de Tipaza, où des familles de disparus ont été inquiétées par des agents de la Sécurité militaire. Notamment, Mohamed Milihi, membre de SOS Disparus qui a reçu le groupe d'Alger, dont le père n'a pas réapparu depuis le 9 février 1995. Mohamed Mihili s'est vu « sollicité » à deux reprises par les agents de la sécurité militaire qui lui ont demandé s'il avait des « nouvelles ». Ce à quoi, Mohamed Mihili, qui a précisé que les deux individus en question étaient connus dans les environs, leur

a indiqué qu'il était membre de SOS Disparus et qu'il prendrait des mesures auprès de son avocat pour que cessent les intimidations. Les deux agents de la sécurité militaire ont semblé t-il pris la menace au sérieux et ne se sont plus manifestés.

LES ELECTIONS

A la veille des élections locales, une lettre ouverte a été envoyée par SOS Disparu(e)s à tous les partis politiques pour les interpeller et les engager à se prononcer pendant leur campagne sur la question des disparitions forcées en Algérie. Aucun parti n'a répondu à cette lettre. Pour cette raison, il a été décidé que des représentants de SOS Disparu(e)s participeraient aux meetings politiques du FFS, du FLN, du PT, etc. pour interpeller directement les hommes politiques au sujet des disparitions forcées. Pendant une meeting du FLN, les familles de disparus ont pris la parole qu'on ne voulait pas leur céder. Pour toute réponse à leurs questions, les intervenants à la tribune ont simplement quitté les lieux.

En bref

Remerciements

Michel Grenette, le Directeur Général d'Amnesty International du Canada francophone a lancé une collecte de fonds au Canada pour le soutien des activités du CFDA. Cette opération a été engagée suite à la rencontre entre Nassera Dutour et la section canadienne d'AI durant sa tournée au Canada en mars 2002. Au jour d'aujourd'hui, cette levée de fonds a permis d'octroyer un don de 600 euros au Collectif.

Visite de Human Rights Watch en Algérie

Eric Goldstein de Human Rights Watch est venu en mission sur l'ensemble du territoire algérien. (Alger, Rélizane, Oran, Constantine) Il a rencontré des membres de SOS Disparus ainsi que des familles et a tenu avec eux plusieurs réunions de travail. Des cas de disparitions forcées et les dossiers lui ont été présentés. Il a recueilli à cette occasion des témoignages de familles en vue de finaliser leur rapport sur les disparitions forcées.

L'ambassade des Etats-Unis

Elin Tariot, qui venait d'être nommée chargée des droits de l'homme de l'ambassade des Etats-Unis à Alger, et son assistante politique Souad Echikh ont été reçues par SOS disparus le 5 novembre 2002. Elin Tariot souhaitait entendre des témoignages des familles de disparu(e)s, ainsi qu'être informée sur la situation des personnes portées disparues en Algérie. Plus précisément, elle voulait connaître la position de SOS Disparu(e)s concernant la question d'éventuelles compensations financières et des actes de décès pour savoir comment traiter ce problème face aux autorités algériennes.

Préparation de la conférence internationale sur les disparitions forcées

Nassera Dutour est allée à Alger du 2 au 6 novembre 2002 pour préparer la conférence internationale sur les disparitions forcées qui était organisée à l'initiative de l'association Somoud, en partenariat de SOS Disparus et en collaboration avec la LADDH. Dans la programmation de la conférence, qui devait se tenir le 17 et le 18 janvier 2003, plusieurs aspects de la problématique étaient réunis : La dimension juridique des disparitions forcées, la dimension politique, mais aussi les témoignages et les expériences au niveau international (des cas de disparu(e)s au Maroc, au Liban en Bosnie...).

Stage à Barcelone du 15 au 24 décembre.

Une délégation constituée de membres et de représentants chaque région (est ouest et centre) a été détachée par SOS disparus pour participer à un stage à Barcelone sur la réhabilitation des victimes, organisé par Amnesty International en partenariat avec l'association SODEPAU. Parmi eux, Hassen Ferhati, trésorier de l'association, qui devait participer à cette session, faute de passeport, n'a pas pu quitter le territoire pour la deuxième fois cette année. Déjà, au mois de septembre, ce militant souhaitait participer à un stage sur la réhabilitation des victimes au Centre Ennadim au Caire, mais il reste toujours dans l'impossibilité d'obtenir son passeport sans que des éléments cohérents

puissent justifier ce blocage de l'administration. Plusieurs personnes qui ont un proche disparu se retrouvent dans cette même situation sans en connaître les raisons.

Décembre

SOS Disparus a organisé une fête le 25 décembre destinée aux enfants de disparus. Une centaine d'enfants ont participé à cette réunion festive durant laquelle ils ont lu des poèmes qu'ils avaient écrits eux-mêmes. A l'occasion de cette journée animée par un clown un goûter leur a été servi et des cadeaux offerts.

Salah Eddine Sidhoum, militant des droits de l'Homme menacé

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie a été informé d'actes de harcèlements à l'encontre de la famille de Salah-Eddine Sidhoum, le 16 décembre 2002. Salah-Eddine Sidhoum, chirurgien et militant des droits de l'Homme est régulièrement sujet à des menaces.

Dans les années 80, il avait été interpellé et menacé par la police politique pour les prises de position en faveur de la libération de

personnes arrêtées lors des manifestations du printemps berbère. Salah-Eddine Sidhoum avait dans les années 90, alerté la communauté internationale sur la pratique de la torture, les exécutions extra-judiciaires pratiquées et sur le phénomène des disparitions forcées en recueillant et en diffusant des témoignages de victimes.

Sa première arrestation a eu lieu en juin 1992, après le coup d'Etat du 11 janvier 1992, période à laquelle, il avait dénoncé des violations commises par les gendarmes. Quand en décembre 1994, trois individus armés font irruption à son domicile pour le tuer, Salah-Eddine Sidhoum est entré en clandestinité. Il continue néanmoins ses activités de défense des droits de l'Homme, en transmettant des informations à la communauté internationale sur les exactions commises par les autorités, notamment des cas de disparitions forcées.

CAS Abdelkader Mezouar

Abdelkader Mezouar, né le 6 mars 1959, un mécanicien célibataire domicilié à Boumerdès a été enlevé le 2 juillet 2002 par quatre personnes armées qui circulaient à bord d'un véhicule de marque Renault Clio. Cette enlèvement a eu lieu en présence du neveu d'Abdelkader Mezouar à Aïn Taya à 7 heures le matin à son garage dans lequel il logeait et travaillait.

D'après le neveu, un des agents lui a asséné un coup de barre de fer avant de le menotter. Le père qui s'est rendu à la gendarmerie de Heraoua y a retrouvé les papiers d'identité de son fils ainsi que sa ceinture. Un des gendarmes lui a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi les papiers se trouvaient chez eux, mais il a quand même affirmé qu'Abdelkader Mezouar était suspecté d'avoir aidé les groupes armés sur le plan logistique.

Le 29 juillet suivant, une personne, venue de Bouzareah à Alger, s'est présentée au domicile du père de la victime pour lui annoncer que son fils était en vie et détenu dans une caserne de la sécurité militaire sans préciser si c'était à Châteaufort Bouzareah ou à Hydra. Cette personne aurait conseillé au père de ne faire aucune recherche affirmant que le fils avait été incarcéré sous une identité différente.